



# OBSERVATOIRE MUNICIPAL DES VIOLENCE FAITES AUX FEMMES

## Tableau de bord N°5

---

Novembre 2025





## Introduction

---

Le 25 novembre 2020, la Ville de Fontenay-sous-Bois a inauguré son Observatoire Municipal des Violences faites aux Femmes (OMVF) et a publié pour cette occasion, son « Diagnostic territorial - Enjeux et perspectives de la lutte contre les violences à Fontenay-sous-Bois ».

Ce diagnostic a permis de faire émerger des pistes d'actions prioritaires afin de renforcer et développer nos actions de prise en charge et de prévention autour des violences faites aux femmes et également de mettre en évidence un certain nombre d'indicateurs révélateurs des actions mises en place par l'ensemble des acteurs et actrices et de l'ampleur des violences.

Parmi les actions visant à faire reculer les violences, on distingue deux grandes typologies d'actions :

- ▶ L'accompagnement des victimes de violences et de leurs enfants ;
- ▶ Les actions indirectes visant à favoriser à la fois une meilleure prise en charge des victimes (formation des professionnel.les, travail en réseau, etc.), et une meilleure prise en compte par la société du fléau des violences (actions de prévention, sensibilisation, communication, etc.)

Pour cette cinquième édition du tableau de bord, un recueil de données a été effectué auprès des différents lieux d'accueil des femmes victimes de violences à Fontenay-sous-Bois :

- ▶ associations qui accompagnent les femmes victimes ;
- ▶ structures chargées de l'action sociale locale ;
- ▶ structures qui accompagnent les femmes victimes de violences et leurs enfants dans différents domaines (démarches judiciaires, accès au logement social ou à l'hébergement temporaire, médical et psychologique, insertion professionnelle).

Les données de l'année 2024, et du premier semestre de l'année 2025 sont présentées, par rubrique, dans le présent tableau de bord.

Une meilleure compréhension des enjeux des violences faites aux femmes au niveau local permettra d'agir et de lutter efficacement contre celles-ci, ainsi nous adressons nos remerciements à tous les partenaires pour la transmission de leurs statistiques permettant de suivre l'évolution dans la durée.

# Sommaire

---

<b>AXE 1 : Accompagner les victimes tout au long de leur parcours .....</b>	<b>5</b>
<b>Accompagnement par un.e Intervenant.e Social.e Spécialisé.e (ISS) .....</b>	<b>5</b>
Accompagnements individuels.....	5
Profil des victimes accompagnées .....	6
Problématiques rencontrées par les victimes .....	6
Accompagnements collectifs.....	7
<b>Accompagnement et action sociale en faveur des femmes victimes de violences .....</b>	<b>8</b>
Espace Départemental des Solidarités (EDS).....	8
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) .....	8
Service social du personnel .....	9
Nouvelle aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales, versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) .....	9
<b>Accompagnement des femmes victimes de violences par les associations locales et départementales .....</b>	<b>10</b>
Association locale Femmes solidaires .....	10
Association locale Home.....	10
Association départementale Tremplin 94 .....	10
Association départementale CIDFF .....	10
<b>Procédures judiciaires et accompagnement juridique des femmes victimes de violences .....</b>	<b>11</b>
Démarches au Commissariat de Fontenay-sous-Bois.....	11
Permanences de l'association CIDFF .....	11
Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) d'Ile-de-France	12
<b>Actions en faveur du logement et de l'hébergement des femmes victimes de violences .....</b>	<b>13</b>
Orientation vers les structures d'hébergement d'urgence spécialisées du département....	13
Projet d'ouverture d'un logement « d'urgence » .....	13
Appartements-relais.....	13
Attributions et demandes de logements au motif de « violences intrafamiliales ».....	14
<b>Accompagnement psychologique des femmes victimes de violences .....</b>	<b>15</b>
Accompagnement psychologique au sein des Centres Municipaux de Santé (CMS) .....	15
Mise en place d'un projet sport-santé « Cœur à corps » à destination des femmes victimes de violences.....	15
Mise en place d'ateliers de self-défense .....	15
Prise en charge psychologique individualisée des victimes et co-victimes des violences conjugales et intrafamiliales par la Maison de la prévention.....	16
Accompagnement par la Psychologue du Commissariat .....	16
<b>Soutien à la parentalité et accompagnement des enfants co-victimes de violences .....</b>	<b>17</b>
Faciliter le départ en séjour en centre de vacances des enfants et adolescent.es co-victimes de violences .....	17
<b>Actions en faveur de l'insertion des femmes victimes de violences .....</b>	<b>18</b>

Actions de l'association Home .....	18
Atelier pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes ayant vécues des violences. ....	18
Co-accompagnement des bénéficiaires du RSA victimes de violences.....	18
<b>AXE 2 : Former et mettre en réseau les professionnel.les .....</b>	<b>19</b>
<b>Coordination des acteurs.trices locaux.ales .....</b>	<b>19</b>
Réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales .....	19
Suivi de la commission féministe de lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel.le.s et Transgenres).....	19
Procédure interne d'orientation des victimes de violences conjugales .....	19
<b>Formation des professionnel.le.s .....</b>	<b>20</b>
Formations des agent.e.s en interne.....	20
Sensibilisation sur la prostitution des mineur.e.s et jeunes majeur.e.s .....	21
Sensibilisation au cyber-sexisme .....	21
Sensibilisations auprès des bailleurs .....	21
<b>AXE 3 : Eduquer et sensibiliser pour prévenir les violences .....</b>	<b>22</b>
<b>Sensibilisation du grand public .....</b>	<b>22</b>
Sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre) .....	22
Sensibilisation du public retraité aux violences conjugales.....	23
<b>Prévention des violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes .....</b>	<b>24</b>
Permanences du Mouvement du Nid .....	24
Sensibilisations auprès des jeunes .....	24
<b>Prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu festif .....</b>	<b>25</b>
Festival « Les Aventurièr.e.s » .....	25
<b>Prévenir les violences dès le plus jeune âge en éduquant à l'égalité filles-garçons .....</b>	<b>26</b>
Sensibilisation des professionnel.le.s.....	26
Sensibilisation à l'égalité en milieu scolaire.....	26
« Mieux vivre ce corps qui change » .....	26
Sensibilisation dans les événements publics.....	27
<b>En bref .....</b>	<b>28</b>

# AXE 1: Accompagner les victimes tout au long de leur parcours

## Accompagnement par un.e Intervenant.e Social.e Spécialisé.e (ISS)

En **2021**, un poste d'Intervenant.e Social.e Spécialisé.e (ISS) auprès des femmes victimes de violences a été créé, suite à la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la Préfecture du Val-de-Marne. Il est divisé en deux parties (50% en Commissariat et 50% en Mairie).

Le poste a pour fonctions de :

- ✓ assurer un rôle d'accueil des victimes de violences, d'orientation et de relais vers les partenaires (accès au droit, police, justice, services sociaux, associations spécialisées, etc.) ;
- ✓ co-construire les itinéraires de prise en charge, en articulation avec les partenaires institutionnels, notamment les services sociaux départementaux ;
- ✓ permettre d'assurer un accompagnement individuel et global des victimes, en évitant les ruptures de parcours.

L'articulation entre les deux lieux d'accueil doit permettre de répondre au mieux aux besoins des victimes qui peuvent différer selon la temporalité du parcours de sortie des violences (par exemple, une situation aigue/de danger lors de la séparation et du dépôt de plainte ; ou bien prise en charge post-séparation pour soutenir la reconstruction, etc.)

Outre les accompagnements individuels, des actions collectives peuvent être proposées.

### Accompagnements individuels

Sur l'ensemble de **l'année civile 2024**, l'intervenante sociale a accompagné **85 personnes** et a assuré **284 entretiens**. **21** personnes ont été suivies au Commissariat, **37** en Mairie et **27** ont bénéficié d'un double suivi, en Mairie et au Commissariat.

La baisse du volume d'entretiens s'explique par la vacance du poste de l'intervenante sociale jusqu'à avril 2024.

Au **premier semestre 2025 (de janvier à juin 2025)**, **54 personnes** ont été accompagnées pour un total de **156 entretiens** (100 en mairie et 56 en commissariat).

Types de suivis de l'ISS	Année 2023 (01/01/23 - 31/12/23)		Année 2024 (01/04/24 - 31/12/24)		1 <sup>e</sup> semestre 2025 (01/01/25 - 30/06/25)	
	Nombre de suivis	Taux	Nombre de suivis	Taux	Nombre de suivis	Taux
Suivis Commissariat	15	37,6%	21	15,6%	13	24,1 %
Suivis Ville	61	21,1%	37	63,6%	26	48,1%
Suivis Commissariat et Ville	20	41,3%	27	20,8%	15	27,8 %
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>100%</b>	<b>85</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>

Source : Tableaux de bord de l'ISS.

La durée moyenne des suivis est de **7 mois**. En moyenne, chaque victime bénéficie de **3 rendez-vous**. Cependant, les suivis peuvent avoir des durées très différentes et être plus ou moins renforcés selon les besoins des victimes.

Types de rendez-vous assurés par l'ISS	Année 2023 (01/01/23 - 31/12/23)		Année 2024 (01/04/24 - 31/12/24)		1 <sup>e</sup> semestre 2025 (01/01/25 - 30/06/25)	
	Nombre de suivis	Taux	Nombre de suivis	Taux	Nombre de suivis	Taux
Rendez-vous Commissariat	64	18,1%	110	38,7%	56	35,9 %
Rendez-vous Ville	290	81,9%	174	61,3%	100	64,1 %
<b>Total</b>	<b>354</b>	<b>100%</b>	<b>284</b>	<b>100%</b>	<b>156</b>	<b>100%</b>
Moyenne de rendez-vous / personne	4		3		3	
Durée moyenne de suivi (en mois)	10		8		7	

Source : Tableaux de bord de l'ISS.

## Profil des victimes accompagnées

L'intervenante sociale reçoit en grande majorité des femmes, mais d'âges et de profils socio-professionnels différents. Les données ci-après concernent les suivis réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2025.

- ✓ **Sexe** : 94,4 % des personnes reçues sont des femmes.
- ✓ **Age** : la moyenne d'âge des personnes reçues est de 45 ans (contre 44 ans en 2024) – 55,6 % des personnes ont entre 26 et 60 ans, 11,2 % ont moins de 25 ans (contre 2,4% en 2024) et 5,6 % ont plus de 60 ans.
- ✓ **Type d'habitat** : 16,7 % sont hébergées, 46,3 % sont locataires du parc social, 13% sont locataires d'un logement du parc privé, 9,3 % sont propriétaires et 7,4 % sont sans domicile-fixe.
- ✓ **Quartier** : 88,9 % des personnes suivies sont fontenaysiennes mais viennent d'horizons et de quartiers divers. Les quartiers les plus représentés, quand ils ont été identifiés lors de l'entretien, sont les Larris (16,7 %), le Village, Pasteur-Rousseau et Hôtel-de-Ville (respectivement 7,4% pour ces 3 quartiers), soit un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) et un secteur en vigilance, et l'un des quartiers les plus favorisés de la ville<sup>1</sup>. 11,1 % des personnes suivies viennent d'un quartier hors de Fontenay-sous-Bois.
- ✓ **Situation socio-professionnelle** : 20,4 % des personnes suivies sont en emploi stable. A l'inverse, 46,3 % d'entre elles sont en situation précaire (chômage, RSA, emploi précaire).

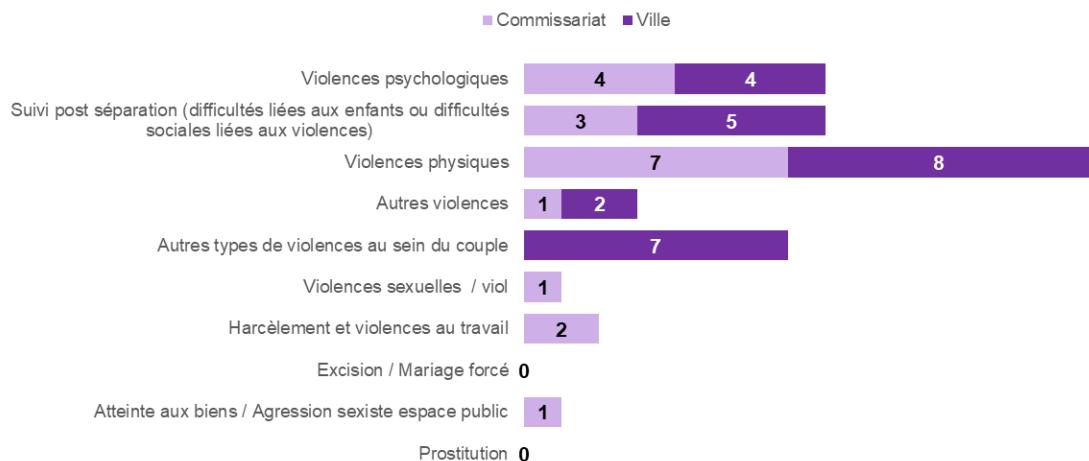
## Problématiques rencontrées par les victimes

Les problématiques principales rencontrées par les victimes sont les **violences physiques**, les **violences psychologiques**, les **violences sexuelles** et les **difficultés liées à la co-parentalité** suite à des violences conjugales antérieures<sup>2</sup>. Néanmoins, tout le spectre des violences de genre (au sein du couple, dans la famille, au travail, dans l'espace public, etc.) a été représenté parmi les victimes suivies, illustrant véritablement le continuum que forment les violences faites aux femmes.

<sup>1</sup> La géographie des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de 4 communes du territoire Paris Est Marne & Bois (dont Fontenay-sous-Bois) a été modifiée par le Conseil de territoire du 15 octobre 2024. Les deux QPV de Fontenay sont désormais nommés « La Redoute (Le Fort-Michelet) et « Les Larris-Jean Zay ». Les deux quartiers en veille active ont été remplacés par deux secteurs de vigilance : Bois Cadet et Pasteur-Rousseau. Les statistiques des entretiens de l'intervenante sociale ont été relevés à partir de la précédente géographie des QPV ; les anciennes dénominations ont donc été conservées pour l'analyse.

<sup>2</sup> Il convient toutefois de noter que l'évaluation des problématiques des victimes est une matière complexe à rendre visible dans les tableaux de bord. En effet, les problématiques sont le plus souvent cumulées, sans qu'il ne soit pertinent qu'une catégorie prenne le pas sur une autre, et sans que toutes ne soient révélées d'emblée.

## Problématiques abordées lors des Rendez-vous (du 1er janvier au 30 juin 2025)



## Accompagnements collectifs

En **2024**, différents accompagnements collectifs à destination de femmes ayant été victimes de violences, afin de les soutenir dans leur reconstruction après les violences et de rompre leur isolement après la séparation ont été mises en place :

- ✓ **Projet sport-santé « Cœur à corps »** à destination des femmes ayant subi des violences ou en difficulté psychologique par groupe de 10 à 12 personnes par cycle, sur orientation d'un médecin des CMS (voir détails dans la section « Accompagnement psychologique des femmes victimes de violences »).
- ✓ Co-animation de deux sessions d'**atelier « Booster ma recherche d'emploi »** en juin et octobre 2024 avec l'association Home à destination de 5 personnes (voir détails dans la section « Actions en faveur de l'insertion »).

## Accompagnement et action sociale en faveur des femmes victimes de violences

---

### Espace Départemental des Solidarités (EDS)

L'EDS de Fontenay-sous-Bois est une structure du Conseil Départemental du Val-de-Marne. Il a pour principales missions d'accueillir, écouter, informer et orienter les personnes sur leurs droits et les aides auxquelles elles pourraient prétendre, d'accompagner les personnes dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, de prévenir les problématiques de la protection de l'enfance et d'exclusion sociale et de protéger les personnes en situation de vulnérabilité. Deux assistantes sociales de l'EDS sont référentes sur la question des violences intrafamiliales et assistent aux réunions du réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

En **2024**, la problématique des violences conjugales représentait **2,1%** des situations suivies ou accompagnées (contre 2,7% en 2023) : il y a eu **30** attributions en commissions de régulation pour la désignation d'un référent du fait de violences conjugales sur 1 440 suivis ou accompagnements. Au **premier semestre 2025**, sur 1 243 accompagnements, **34** situations relèvent de violences conjugales (2,7 % des situations). Néanmoins, il est à noter que ce chiffre ne rend pas compte de l'ensemble des situations de violences traitées par l'EDS, car il n'inclut pas les situations d'accueil et les suivis ou accompagnements déjà connus pour d'autres problématiques, ni les évaluations en protection de l'enfance avec violences conjugales. On peut noter également que l'année 2024 a été marquée par un fonctionnement en équipe réduite au niveau des travailleurs.euse.s sociaux.ales de l'EDS, dû à des vacances de poste.

Un protocole a été signé en 2018 entre le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Préfecture du Val-de-Marne et le Parquet pour améliorer la coordination entre les Commissariats de police et les Espaces Départementaux de Solidarité (EDS) dans l'accueil des victimes de violences conjugales, par l'intermédiaire d'une fiche de liaison, permettant d'amorcer un accompagnement social par l'EDS. Ces fiches peuvent être adressées par l'intervenante sociale ou directement par les équipes de police. En **2024**, **3** fiches de liaison ont été transmises à l'EDS (2 fiches en provenance du Commissariat de Fontenay et 1 fiche en provenance d'un autre Commissariat du Val-de-Marne) pour des habitant.e.s de Fontenay-sous-Bois. Parmi ces personnes, 1 a fait l'objet d'un suivi social. Au **premier semestre 2025**, **10** fiches de liaison ont été transmises à l'EDS par le commissariat de Fontenay-sous-Bois. 9 personnes ont par la suite accepté un rendez-vous.

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place des dispositifs d'aide facultative spécifiques en direction des femmes victimes de violences.

Depuis **2023**, deux nouveaux dispositifs sont déployés :

- ✓ Une **aide spécifique d'urgence** pour sécuriser le départ du domicile a été instaurée. D'un montant de 150 €, elle vise à permettre à la victime de subvenir à ses besoins essentiels (se déplacer, se nourrir, ou encore s'équiper d'un téléphone portable prépayé pour éviter la géolocalisation sur le lieu de mise à l'abri), le temps que sa situation se stabilise. Cette aide peut être versée sans délai, après évaluation d'un.e travailleur.euse social.e à toute victime de violences avec ou sans enfants, justifiant d'un lien avec la commune, engagée dans un parcours de départ du domicile et nécessitant un secours financier pour y parvenir.  
➔ En **2024**, l'aide financière d'urgence a été attribuée à **4** fontenaysiennes (**600 €** mobilisés) et à **3** fontenaysiennes sur le **premier semestre 2025** (**450 €** mobilisés).
- ✓ Un dispositif de **bons taxis** dédiés à l'accompagnement des femmes vers les structures hébergement a été mis en place, afin de permettre aux victimes de violences conjugales qui ne disposent pas d'une alternative de rejoindre gratuitement, facilement et de manière sécurisée un hébergement d'urgence (mise en place d'un partenariat avec une compagnie de taxis et dispositif mobilisable par des professionnel.le.s de différents secteurs).  
➔ Au **2024**, **3** bons taxis ont été distribués.

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction des Solidarités-CCAS, le poste d'Intervenant.e Social.e Spécialisé.e (ISS) a rejoint l'équipe des travailleurs.euses sociaux.ales et est rattaché au service Accès aux droits et solidarités du CCAS, depuis **juillet 2024**.

## Service social du personnel

Rattaché à la Direction des Ressources Humaines (DRH), la mission principale du service social du personnel est d'assurer l'accompagnement psycho-social des agent.e.s communaux.ales en activité et de leur famille. En **2024**, **9** agentes avec des problématiques de violences conjugales ont été accompagnées et **18** entretiens ont été menés. Au **premier semestre 2025**, **1** agent a été suivi pour cette problématique.

## Nouvelle aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales, versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Depuis le **1<sup>er</sup> décembre 2023**, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Versée par la Caf, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.



D'un montant de 240 € minimum (calculée selon les ressources et le nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge), cette aide est versée quelles que soient les ressources de la victime, dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés à partir de la demande. Elle se présente sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt (selon la situation financière et sociale). Dans le cas d'un prêt, l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à la place de la victime.

→ En **2024**, sur le département du Val-de-Marne, **3 583** aides ont été versées pour un montant de 2 241 374 € et sur l'année **2025** (données arrêtées au 5 septembre 2025), **1 233** aides ont été versées pour un total de 792 166 € (à noter, que selon les données nationales de la CAF, 84% des demandes ont été acceptées pour un montant moyen de 890 € ; ces aides concernent majoritairement des femmes pour 98% des aides).

## Accompagnement des femmes victimes de violences par les associations locales et départementales

---

Plusieurs associations apportent un soutien aux femmes victimes de violences sur la Ville : deux associations locales et deux associations départementales.

### Association locale Femmes solidaires



L'association Femmes solidaires assure des permanences grâce à une dizaine de bénévoles militantes formées, seules ou en binôme. Les femmes victimes de violences sont accueillies, accompagnées et orientées. Les militantes assurent un accompagnement dit « solidaire » : elles préparent les victimes à leurs rendez-vous avec les travailleur.euse.s sociaux.ales, les accompagnent parfois au Commissariat, etc.

En **2024**, l'association a poursuivi ses permanences d'accueil et de soutien hebdomadaires et bimensuelles, le samedi matin, au local J'en Zay en Vie.

### Association locale Home



L'association Home propose d'accompagner les femmes, sans limite d'âge, dans les démarches administratives et juridiques, dans la compréhension des droits, dans les domaines du travail, du logement, de la famille et du social, de la situation des étranger.ère.s et de les accompagner physiquement dans certaines démarches difficiles, en s'appuyant sur un réseau d'avocat.e.s et de professionnel.le.s du social. Elle propose également un soutien aux associations locales et aux associations de l'éducation populaire confrontées aux publics victimes.

### Association départementale Tremplin 94



L'association départementale Tremplin 94 - SOS Femmes assure un accompagnement social et psychologique hors hébergement : évaluation de la situation de risque et de danger, écoute, aide à la réflexion et à l'élaboration de projets pour une sortie de la violence, soutien à la parentalité.

### Association départementale CIDFF



Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) 94 propose une information de proximité (36 lieux dans le département) concernant l'accès au droit de tou.te.s pour permettre l'autonomie et la défense de leurs droits. Son équipe est constituée de juristes, d'une psychologue et d'assistantes sociales, qui accueillent, renseignent et accompagnent en entretien individuel ou en réunion collective.  
Le CIDFF assure une permanence hebdomadaire au point-justice de Fontenay-sous-Bois.

## Procédures judiciaires et accompagnement juridique des femmes victimes de violences

### Démarches au Commissariat de Fontenay-sous-Bois



Le Commissariat de Fontenay-sous-Bois, situé au 26 rue Guérin-Leroux, compte deux référent.e.s « Violences conjugales » au sein de la Brigade Locale de Protection de la Famille.

Outre la prise de plainte et les interventions au domicile pour le secours des victimes, plusieurs dispositifs spécifiques pour la prise en charge des victimes sont déployés :

- ✓ Permanence d'une intervenante sociale (cf. rubrique dédiée) ;
- ✓ Transmission de fiches de liaisons vers l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) dans le cadre d'un protocole spécifique (cf. rubrique dédiée) ;
- ✓ Accompagnement psychologique des victimes par la psychologue (au commissariat de Nogent-sur-Marne) (cf. rubrique dédiée).

Démarches enregistrées au Commissariat	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>e</sup> semestre 2025
Nombre de plaintes enregistrées pour violences conjugales	197	212	180	208	92
Nombre de mains courantes enregistrées pour violences conjugales		*	*	*	*
Nombre d'interventions au domicile au motif de violences conjugales	N.D.	N.D.	122	132	63

Source : contact avec le Commissariat de Fontenay-sous-Bois. N.D. = Données non disponibles.

\*La prise de main courante n'est plus indiquée pour le motif de violences conjugales.

### Permanences de l'association CIDFF

Une juriste de l'association départementale du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) reçoit des femmes, dont certaines sont victimes de violences, au Point d'Accès au Droit et à la Médiation (PADM), lors de permanences d'accès au droit.

En 2024, l'association a reçu, lors de ses permanences (dans la Ville ou ailleurs), 438 femmes fontenaysiennes toutes permanences et thématiques confondues. Parmi celles-ci, 99 femmes étaient victimes de violences conjugales (soit 23%) et 157 entretiens ont été réalisés. Ainsi, par rapport à l'année précédente, le nombre de femmes reçues pour violences conjugales a augmenté de 62 %.

Durant le premier semestre 2025, l'association a reçu, lors de ses permanences (dans la Ville ou ailleurs), 172 femmes fontenaysiennes toutes permanences et thématiques confondues. Parmi celles-ci, 21 femmes étaient victimes de violences conjugales (soit 12 %) et 28 entretiens ont été réalisés avec elles.

Permanences de l'association CIDFF 94	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>e</sup> semestre 2025
Nombre de femmes fontenaysiennes reçues	275	342	348	438	172
Dont victimes de violences	66	71	61	99	21
Soit un taux de	24%	21%	18%	23%	12%
Nombre d'entretiens avec les femmes concernées	111	111	128	157	28

Source : contact avec l'association CIDFF.

Depuis le Grenelle des violences conjugales en 2019, le Commissariat transmet les plaintes au Bureau d'aide aux victimes, géré par l'association APCARS (Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale). Par la suite, l'APCARs recontacte les victimes de l'ouest du Val-de-Marne, et pour l'est (dont Fontenay-sous-Bois), il transmet les plaintes au CIDFF, qui se charge de recontacter

les victimes. Cette procédure vient compléter la fiche de liaison entre le Commissariat et l'EDS mais ne la remplace pas.

### Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) d'Ile-de-France

Constitué des associations ARILE (Association Régionale pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi), ESPERER 95, ALCV (Association de Lutte Contre les violences) et GROUPE SOS Solidarités, le CPCPA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales) Ile-de-France vise à rassembler et articuler l'ensemble des acteurs de la **prise en charge des auteurs de violences conjugales**, par le biais d'une porte d'entrée unique.

La création de ce dispositif de prise en charge en Île-de-France concourt à la **prévention de la récidive** et contribue ainsi à la protection des victimes. A partir de **janvier 2025**, des **permanences** du CPCPA à destination des auteurs de violences conjugales ont été mise en place à Fontenay, au sein du Centre municipal de santé. **4** permanences se sont tenues, **18** rendez-vous ont pu être fixés, dont **10** qui ont été honorés.

➔ A compter de la rentrée de septembre 2025, les permanences ont été suspendues en raison de contraintes budgétaires rencontrées nationalement par les CPCPA.

Données département du Val-de-Marne	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>e</sup> semestre 2025
Nombre de contrôles judiciaires pour violences conjugales	273	344	403	488	125
Nb de stages de responsabilisation des auteurs de violences	28	47	47	58	40
dont nombre de participants	237	439	415	504	370
Saisines CPCPA	N.D.	22	26	46	24
dont saisines volontaires	N.D.	4	3	3	3

Source : contacts avec l'équipe de coordination du CPCPA Ile-de-France, l'antenne CPCPA du Val-de-Marne et l'équipe de l'APCARS 94.

N.D. = Données non disponibles.

## Actions en faveur du logement et de l'hébergement des femmes victimes de violences

---

L'hébergement et le logement sont des enjeux cruciaux dans le parcours de sortie des violences des femmes. Des difficultés majeures en terme de disponibilité et d'adéquation de l'offre subsistent et impactent le parcours résidentiel des victimes sur le long terme, et leur parcours de sortie des violences. Localement, la ville de Fontenay a soutenu de longue date des dispositifs innovants et spécialisés pour héberger les femmes victimes de violences et faciliter leurs parcours résidentiels, en lien avec les partenaires associatifs du territoire.

Dans un contexte de difficultés croissantes et structurelles des secteurs de l'hébergement et du logement, en **2023**, une **refonte des dispositifs** mis en place a été engagée localement, pour mieux appréhender le parcours des victimes dans leur globalité : de la mise à l'abri en centres d'urgence dédiés et sécurisés, jusqu'au relogement pérenne, en passant par l'hébergement en logements-relais permettant la stabilisation de la situation des familles hébergées, le tout en prenant en compte les difficultés spécifiques liées aux violences, notamment au regard des nécessités d'éloignement. Les dispositifs et leurs évolutions sont présentés ci-après.

### Orientation vers les structures d'hébergement d'urgence spécialisées du département

L'accueil en hébergement spécialisé est à favoriser pour sécuriser le parcours de décohabitation des victimes. Il existe au niveau départemental des structures d'hébergements spécialisées, pour les femmes victimes de violences conjugales :

- ✓ La **résidence CHRS Marielle-Franco**, ouverte en 2019 à l'initiative du Conseil Départemental, et gérée par l'AUVM. Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'hébergement temporaire de première urgence pour les femmes victimes de violences. Les durées de prise en charge sont fixées à 15 jours renouvelables trois fois soit deux mois maximum.
- ✓ Le **CHU Olympe de Gouges**, ouvert en 2020 et géré par la Croix Rouge.

### Projet d'ouverture d'un logement « d'urgence »

Une réflexion est en cours pour permettre l'ouverture d'un logement « d'urgence » destiné à héberger sur un temps court une femme victime de violences avec ou sans enfant, au sein d'un lieu d'hébergement collectif existant sur la ville (non cité ici pour des raisons de sécurité). Une association partenaire a été identifiée et les modalités de fonctionnement sont en réflexion pour s'intégrer au mieux dans le parcours d'hébergement spécialisé. Le logement fléché pour ce dispositif est un appartement de 2 pièces de 40 m<sup>2</sup>, destiné à un adulte et jusqu'à deux enfants (de plus de trois ans).

Une convention a été signée entre l'opérateur en charge de cette structure et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) fin **2024**, formalisant la mise en place et les conditions du partenariat. Néanmoins, d'autres changements en matière d'hébergement spécialisé étant intervenus dans l'intervalle au niveau départemental, la mise en œuvre effective du dispositif a dû être remise en réflexion en 2025.

### Appartements-relais

L'association Home a mis en place un programme d'hébergement pour les femmes victimes de violences et leurs enfants et assure la gestion de plusieurs appartements-relais pour l'hébergement temporaire de femmes en danger, victimes de violences ou en situation de rupture familiale.

Les deux logements-relais gérés par l'association sont situés sur la commune et **9** personnes ont été hébergées par l'association au cours de l'**année 2024** et du **premier semestre 2025**.

	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>e</sup> semestre 2025
Nombre d'appartements-relais	3	2	2	2	2
Nombre de femmes et d'enfants hébergés	17	N.D.	14	9	9

Source : bilans d'activités de l'association Home. N.D. = Données non disponibles.

## Attributions et demandes de logements au motif de « violences intrafamiliales »

Le service Logement de la Ville est attentif aux situations de violences conjugales et aux besoins spécifiques que ces situations complexes entraînent. La démarche de labellisation comme « public prioritaire » des demandes de logement pour le motif de violences intrafamiliales au titre du Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD) est recommandée pour faire reconnaître par la Préfecture (DRIHL) le caractère prioritaire de la demande de logement d'une femme victime de violences.

En **2024**, **8** relogements (soit 3% du total des attributions) ont été traités en urgence pour répondre à des situations de violences intrafamiliales, dans un contexte de forte tension. Au 31 décembre, **61** demandes de logement étaient en cours pour motif de violences au sein du couple, soit **1,4%** des 4 205 demandes de logement actives. Parallèlement, le service Logement a dépisté et orienté **7** situations de violences pour une prise en charge spécialisée.

Au **30 juin 2025**, **7** relogements (soit 7 % du total des attributions) ont été traités pour répondre à des situations de violences conjugales et/ou mariage forcé. **88** demandes actives ont été enregistrées au motif de « violences au sein du couple ou mariage forcé » sur un total de plus de 4 500 (**1,7%**).

# Accompagnement psychologique des femmes victimes de violences

## Accompagnement psychologique au sein des Centres Municipaux de Santé (CMS)

Depuis **avril 2022**, un temps plein de psychologue a été créé au sein des Centres Municipaux de Santé (CMS). Les psychologues reçoivent les patient.e.s uniquement sur orientation des médecins des CMS.

Au **quatrième semestre 2024**, **19** femmes ont évoqué des violences lors des consultations (les données n'étant pas disponibles pour le reste de l'année 2024). Au **premier semestre 2025**, **13** femmes ont évoqué des violences au cours des consultations (soit **8 %** de la patientèle féminine).

Accompagnement psychologique au sein des CMS	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>e</sup> semestre 2025
Nombre de consultations réalisées	712	1 085	1 076	482
Nombre de patient.e.s reçu.e.s en consultation	187	366	432	210
Dont nombre d'hommes	43	90	88	49
Dont nombre de femmes	144	266	344	161
Dont nombre de femmes ayant évoqué des violences au cours des consultations	45	56	19*	13

\* Les données disponibles du nombre de femmes ayant évoqué des violences au cours des consultations ne concernent que le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Source : statistiques des Psychologues des Centres Municipaux de Santé (CMS).

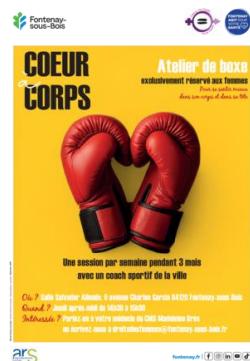
## Mise en place d'un projet sport-santé « Cœur à corps » à destination des femmes victimes de violences

Des réflexions ont été engagées avec les directions des Sports, de la Santé et des Solidarités pour la mise en place du **projet « Cœur à corps »** à destination des femmes ayant subi des violences et/ou en grande difficulté psychologique, par groupe de 10 à 12 personnes par cycle. L'orientation vers le dispositif est travaillée par les médecins des CMS en lien avec l'intervenante sociale spécialisée.

**3** cycles ont été organisées entre **septembre 2024 et juin 2025** :

- 1<sup>ère</sup> session du 12 septembre au 12 décembre 2024
- 2<sup>ème</sup> session du 9 janvier au 27 mars (7 participantes)
- 3<sup>ème</sup> session du 3 avril au 26 juin (11 participantes)

Les séances ont eu lieu, pour chaque session, une fois par semaine, à la salle de boxe du complexe sportif Salvador-Allende. Le projet vise à accompagner les victimes pour être « mieux dans son corps et dans sa tête », à permettre la reprise d'un lien social pour certaines victimes isolées, à favoriser la confiance en soi et en ses capacités, et à permettre d'aller vers la reprise d'une activité sportive. L'intervenante sociale spécialisée est présente lors de certaines séances pour refaire le lien avec les autres types d'accompagnement proposés.



Certaines participantes ont été présentes lors de plusieurs sessions, et 3 d'entre elles ont poursuivi en septembre 2025. Sur le dernier trimestre 2025 (**du 9 octobre au 18 décembre**), l'atelier de boxe a été proposé chaque jeudi de 14h30 à 15h30. L'atelier a été ouvert à d'autres publics sur évaluation d'un médecin du CMS ou de l'ISS.

## Mise en place d'ateliers de self-défense

Un **atelier d'initiation au self-defense** pour les femmes a été organisé le **26 novembre 2024**, dans le cadre du programme organisé pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce stage, gratuit et ouvert à partir de 14 ans, a été proposé par l'association Trama et organisé à l'Inter-G.

En **2025, deux cycles d'ateliers** de self-défense gratuits et ouverts à toutes les femmes de 18 à 99 ans et plus ont été proposés par le club Ambroise Croizat : du 5 mars au 9 avril et du 6 mai au 11 juin, à

raison de 6 séances de 2 heures. Les ateliers ont été animés par la championne du monde Djihene Abdelilah.

### **Prise en charge psychologique individualisée des victimes et co-victimes des violences conjugales et intrafamiliales par la Maison de la prévention**

Les deux psychologues de la Maison de la prévention proposent une prise en charge psychologique individualisée des victimes et co-victimes des violences conjugales et intrafamiliales : accueil, écoute, soutien psychologique, signalement et orientation spécialisée, accompagnement dans les démarches sociales et juridiques.

En **2024** (selon les données du rapport annuel de l'association) :

- ✓ **13** femmes, victimes de violences conjugales ont été reçues, représentant **67** entretiens, avec une moyenne de 5,1 entretiens par personne.
- ✓ A cela s'ajoute **70** enfants et jeunes âgés entre 11 et 25 ans, victimes et co-victimes de violences. Ces enfants et jeunes ont pu subir des violences de différents types tels que physique, psychologique, verbale et sexuelle dans le cadre intra ou extrafamilial, représentant **246** entretiens.
- ✓ **21** adolescentes, jeunes femmes et femmes ayant subi des violences sexuelles ont également été accueillies à la Maison de la prévention, représentant **106** entretiens effectués, avec une moyenne de 5 entretiens environ par femme.
- ✓ Au total, les prises en charge psychologiques ont concerné **109** victimes et co-victimes des violences sexistes et sexuelles.

Prise en charge psychologique de la Maison de la prévention	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>e</sup> semestre 2025
Nombre de personnes victimes de violences bénéficiant de la prise en charge psychologique individualisée	20	31	18	13*	N.D.
Nombre d'entretiens menés auprès des personnes bénéficiant de la prise en charge psychologique individualisée	78	113	62	67*	N.D.

Source : bilans de la Maison de la prévention. N.D. = Données non disponibles.

\* Les données ont été transmises par l'association et concernent la période juin à décembre 2024.

### **Accompagnement par la Psychologue du Commissariat**

Les missions principales des psychologues en Commissariat sont la prise en charge des victimes d'infractions pénales, la prise en charge des auteurs d'infractions pénales et la sensibilisation et la formation des fonctionnaires de police. Une psychologue est présente au Commissariat de Nogent-sur-Marne pour les villes du 4<sup>e</sup> district du département (Nogent-sur-Marne, Vincennes, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois). Elle assure des accompagnements individuels et collectifs.

En **2024**, la Psychologue a reçu **32** Fontenaysien.ne.s victimes de violences conjugales au cours de **122** entretiens. Au **premier semestre 2025**, la Psychologue a reçu **18** Fontenaysien.ne.s à travers **58** entretiens.

Un groupe de parole a été mis en place depuis le mois **d'avril 2021**. Il se réunit environ une fois toutes les six semaines à la Maison Du Citoyen et de la Vie Associative (MDCVA) ou au Perreux-sur-Marne. Il est animé par la psychologue de Commissariat, en collaboration d'abord avec un médecin de la PMI du Perreux-sur-Marne puis avec une stagiaire en 5<sup>e</sup> année de psychologie, depuis le début de l'année **2022**. La capacité maximale du groupe de parole est de 10 participantes.

En **2024**, **9** groupes de parole de **10** participantes, dont **3** fontenaysiennes, ont été animés par la Psychologue du Commissariat. Au **premier semestre 2025**, **5** groupes de paroles ont été animés avec **3** fontenaysiennes.

Une session de 8 ateliers Wittoz a été animé à partir de septembre 2024 à la Maison du Citoyen et de la Vie associative (MDCVA). Ce groupe s'adresse aux personnes ayant subi des violences conjugales ou familiales et a pour objectif de développer l'attention au présent, de mieux réguler le stress et la fatigue mentale et améliorer l'expression de soi.

## Soutien à la parentalité et accompagnement des enfants co-victimes de violences

---

### Faciliter le départ en séjour en centre de vacances des enfants et adolescent.es co-victimes de violences

Faciliter l'accès aux loisirs, notamment aux activités de loisirs collectives, est un axe important dans le soutien qui peut être apporté aux enfants co-victimes de violences. A différents moments du parcours de sortie de violences, le départ des enfants exposés aux violences en séjour Vacances peut ainsi être un levier intéressant et bénéfique tant pour la mère que pour l'enfant.

Une procédure mise en place avec le service Centres de vacances et l'intervenante sociale spécialisée permet de faciliter le départ en séjour de vacances des enfants fontenaysiens co-victimes de violences, via le repérage des situations complexes et la prise en compte de ces situations comme prioritaires.

Au **premier semestre 2025**, **3** familles ont bénéficié de ce partenariat : **2** adolescents de 2 familles et **3** enfants d'une famille sont partis lors des séjours hiver – printemps. Certaines mères accompagnées peuvent avoir peur de laisser partir leurs enfants au début de l'accompagnement.

### Focus sur la MAP (Mesures d'Accompagnement Protégé)

#### ► Expérimentation dans le Val-de-Marne

La Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP) est un dispositif dont l'objectif est de sécuriser les droits de visite du père en évitant un nouveau passage à l'acte violent sur la mère en présence de l'enfant. Il prévoit un accompagnement physique par des professionnel.les du domicile de la mère (résidence) jusqu'au domicile du père pour son droit de visite, afin d'éviter un contact entre les deux parties. La MAP vise donc à protéger, à la fois les enfants exposés aux violences conjugales et le parent victime de ces violences. Dans le Val-de-Marne, c'est l'association CITHEA qui assure le portage de ce dispositif.

Selon les données de la CAF, **40 mesures JAF** (Juge aux Affaires Familiales) ont été ordonnées en **2024** dans le Val-de-Marne, dont :

- ✓ 24 mesures prises en charge (dont 11 ordonnances de protection)
- ✓ 14 mesures terminées (10 carencées, 1 accord et 3 suspendues)
- ✓ 75 enfants concernés (dont 29 enfants de moins de 7 ans)
- ✓ 3 mesures ont fait l'objet d'un renouvellement
- ✓ 13 mesures ordonnées jusqu'en mai 2025
- ✓ 8 mesures en attente.

➔ Un bilan a été dressé par la CAF : les situations sont de plus en plus complexes (certaines devraient intégrer un dispositif de protection de l'enfance). Le binôme de professionnel.le.s lors du recueil de la parole de l'enfants s'est avéré pertinent. Ces mesures ont permis de mettre en place un temps de coupure et d'éloignement pour la victime de la pression exercée et un travail de reconstruction. Elles permettent ainsi de caractériser ou non la violence et d'apporter des éléments établis sur la situation de violence et la relation parent-enfant.

## Actions en faveur de l'insertion des femmes victimes de violences

Les violences faites aux femmes sont un frein spécifique à l'emploi et à l'insertion. Pourtant la question des violences n'est que très rarement prise en compte lors de l'accompagnement de ces femmes vers l'emploi. Or, ces violences sont un facteur d'échec du projet professionnel des femmes victimes. Elles peuvent adopter des comportements jugés « irrationnels et incohérents » dans leur recherche d'emploi, qui s'expliquent par les pressions subies de leurs conjoints. De la même manière, l'accès à l'emploi est pour elles capital, il signifie un premier pas vers l'autonomie, notamment financière, et une échappatoire des violences subies. Pour les femmes victimes de violences conjugales qui ont été écartées de l'emploi, un retour à la vie active est une étape nécessaire pour reconquérir une certaine autonomie et estime de soi. Il convient ainsi de développer des projets spécifiques d'insertion pour les victimes, ainsi que de dépistage des violences auprès des publics en insertion.

### Actions de l'association Home

L'association Home, qui anime notamment un dispositif d'hébergement pour les femmes victimes de violences, travaille également autour de l'insertion socio-économique des femmes, en lien avec les partenaires locaux comme la Mission locale. Un accompagnement personnalisé pour le retour à l'emploi est proposé aux femmes bénéficiaires des minimas sociaux et aux jeunes femmes en rupture pour la construction d'un projet professionnel. L'accompagnement peut revêtir différentes formes : ateliers de coaching, cross-mentoring (mentoring croisé), ainsi que du sourcing pour des grands groupes. L'association permet aux jeunes de bénéficier de son réseau pour l'accès à un emploi ou à un stage.

L'association a mis en place en **2024** l'atelier « **Booster ma recherche d'emploi** ». Deux sessions ont eu lieu en juin et en octobre, en lien avec l'intervenante sociale spécialisée, dans les locaux du Service Municipal de la Jeunesse (SMJ). L'atelier collectif n'a pas pu se tenir en 2025 mais sera renouvelé en 2026.



### Atelier pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes ayant vécues des violences.

Deux ateliers « **Femmes et emploi : valorisation de l'image** » ont été organisés à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative (MDCVA) dans le cadre du programme de la Journée internationale des droits des femmes du **8 mars 2025** :

- ✓ atelier « **Colorimétrie** », le jeudi 6 mars de 13h45 à 16h : connaître la colorimétrie pour mettre en valeur son visage, travail sur l'harmonie et la symbolique des couleurs.
- ✓ atelier « **Codes vestimentaires professionnels** », le vendredi 7 mars de 9h à 11h15 : code vestimentaire dans chaque domaine de travail, connaître sa morphologie, conseils vestimentaires adaptés à sa morphologie.

### Co-accompagnement des bénéficiaires du RSA victimes de violences

Au sein du service Accès aux Droits et Solidarités du CCAS, trois travailleuses sociales assurent l'**accompagnement de bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi** (parcours « Insertion »). Une attention particulière est portée à la problématique des violences et, quand des violences récentes ou anciennes sont dépistées, un double suivi en co-accompagnement peut se mettre en place entre la référente sociale (accompagnement social global dans le cadre du RSA) et l'intervenante sociale spécialisée violences.

La mise en place d'un cycle d'actions collectives dédiées à ces publics est également en réflexion.

## AXE 2 : Former et mettre en réseau les professionnel.les

### Coordination des acteurs.trices locaux.ales

#### Réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Le réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales de Fontenay-sous-Bois est un réseau professionnel constitué depuis 2008, co-piloté par la Ville et l'Espace Départemental des Solidarités (EDS), qui rassemble de nombreuses institutions et associations travaillant en coordination pour accompagner au mieux les victimes et approfondir la connaissance autour des violences intrafamiliales.

En **2024**, le réseau s'est réuni à **3** reprises. Les thèmes suivants ont été travaillés : l'aide financière de la CAF à destination des victimes de violences, la prostitution des mineur.e.s, les enjeux des violences au sein du couple pour les femmes en situation de handicap. Une réunion a eu lieu dans les locaux de l'association Tremplin 94. Les réunions ont également permis d'aborder des situations individuelles complexes anonymisées.

Au **premier semestre 2025**, le réseau s'est réuni à **2** reprises. La réunion de février a permis la rencontre du réseau avec le Chef de service de l'Unité Médico Judiciaire de Créteil, pour aborder le rôle et les modalités d'intervention des médecins légistes dans le cadre des violences intrafamiliales. La réunion de mai a permis de travailler en atelier à la construction d'une feuille de route du réseau.

Réseau local	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>e</sup> semestre 2025
Nombre de réunions	6	5	4	3	2
Nombre d'informations collectives	0	1	1	1	0

Source : bilans d'activités de la mission Droits des femmes - Egalité.

#### Suivi de la commission féministe de lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel.le.s et Transgenres)

La commission féministe de lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes LGBT est une commission thématique du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) depuis 2021. Son objectif est de s'appuyer sur les différent.e.s acteurs.trices du CLSPD afin d'amener une réflexion autour des problématiques observées sur le territoire autour des violences sexistes et sexuelles. En **2024**, la commission féministe de lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel.le.s et Transgenres) s'est réunie en octobre. **16** personnes étaient présentes pour échanger autour du thème des violences sexistes et sexuelles chez les adolescent.e.s.

#### Procédure interne d'orientation des victimes de violences conjugales

Les agent.es municipaux.ales disposent d'une fiche de liaison pour orienter vers l'intervenante sociale spécialisée. Tout.e agent.e ayant été en contact avec une personne indiquant avoir subi des violences conjugales, peut ainsi proposer à la personne d'être recontactée pour un accompagnement dans ses démarches. La révélation des violences est souvent difficile : la fiche de liaison permet de s'assurer du bon démarrage du parcours de la personne, tout en lui évitant de répéter de nombreuses fois son vécu. Ce dispositif est présenté aux agent.e.s notamment lors d'informations collectives (*cf. rubrique « Formations des professionnel.le.s en interne »*).

En **2024**, **6 fiches de liaison** ont été adressées par les services municipaux. Parmi celles-ci, **2** concernent des situations orientées par des élu.e.s, **1** par le service Logement, **2** par la Mission Accueil et accompagnement solidaire des étranger.ère.s, et **1** par l'accueil du CCAS. Au **premier semestre 2025**, **2** fiches de liaison ont été adressées par le service Logement.

Fiches de liaison	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>e</sup> semestre 2025
Nombre de fiches de liaison transmises	33	29	25	6	2
Nombre de services émetteurs des fiches	6	8	6	4	1

Source : bilans d'activités de la mission Droits des femmes - Egalité.

# Formation des professionnel.le.s

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, la formation des professionnel.les est un enjeu majeur et un levier essentiel pour une prise en charge adéquate des victimes.

A travers des formations et des sensibilisations, il s'agit de **créer une culture commune autour de la lutte contre les violences faites aux femmes** et de permettre aux professionnel.les de :

- Savoir identifier une situation de violences et orienter une victime ;
- Connaître les différents types de violences et les mécanismes associés ;
- Connaître les procédures à mettre en œuvre en fonction des métiers de chacun.e et les partenaires vers qui orienter les victimes ;
- Appréhender les spécificités et la prise de certaines typologies de violences faites aux femmes (prostitution, mariages forcés...).

## Formations des agent.e.s en interne

En interne à la Ville, plusieurs projets de formation des agent.es autour des violences faites aux femmes ont été menés : d'une part pour former les agent.e.s en situation d'accueil aux violences au sein du couple, d'autre part en direction des encadrant.e.s autour des violences sexistes et sexuelles au travail. Ces formations permettent de fluidifier les circuits internes.

Depuis **2023**, une Journée d'intégration des nouveaux.elles agent.e.s a été mise en place afin de présenter leur nouvel environnement de travail. Lors de cette journée, l'ensemble des nouveaux.elles agent.es sont sensibilisé.es à la procédure d'orientation des victimes de violences (présentation des outils internes, notamment la fiche de liaison) ainsi qu'aux enjeux de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail. En **2024**, **3** journées (les 7 mars, 6 juin et 14 novembre) ont été organisées et **73** agent.e.s y ont participé.

Un important travail a été mené en interne autour de la sensibilisation et du signalement des violences sexistes et sexuelles au travail, afin d'améliorer le repérage de ces violences et d'orienter vers la saisine d'une cellule d'écoute. Dans ce cadre :

- ✓ Quatre sessions de sensibilisation auprès de cinq directions/services ont été organisées en **2024** et ont rassemblé **112** participant.es.
- ✓ Une campagne d'information et de sensibilisation a été déployée dans l'ensemble des services. Cette campagne a été relayée par le Centre Hubertine Auclert et la région Ile-de-France en tant que « bonne pratique » lors d'un webinaire.



Une journée de l'Observatoire Municipal des Violences faites aux Femmes (OMVF) a été organisée le **vendredi 22 novembre 2024** autour d'un Comité de pilotage (COPIL) et **31** participant.e.s étaient présent.e.s.

Le poste de chargé.e de mission Droits des femmes – égalité a été vacant entre août 2024 et mars 2025.

Formations en interne	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2025
Nombre de formations en interne	7	1	3	7	0
Nombre de participant.e.s aux formations	188	20	45	204	0

Source : bilans d'activités de la mission Droits des femmes - Egalité.

## Sensibilisation sur la prostitution des mineur.e.s et jeunes majeur.e.s

En mars 2024, le Mouvement du Nid, à l'invitation du réseau local violences conjugales et intrafamiliales, et de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS), a animé une information collective à destination des professionnel.le.s à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative (MDCVA) : « Comment mieux prévenir et accompagner les mineur.e.s et jeunes majeur.e.s face à la prostitution. ». Cette matinée d'information et de sensibilisation avait pour objectif d'aider les professionnel.le.s en contact avec ce public à mieux dépister et mieux accompagner les victimes.

## Sensibilisation au cyber-sexisme

Au mois de janvier 2024, une demi-journée a été consacrée à une formation sur le cyber-sexisme par la mission Droits des femmes - Egalité auprès des agent.e.s du service Jeunesse : 16 animateur.rice.s des espaces jeunesse étaient présent.e.s. Cette formation avait pour objectif d'outiller les professionnel.le.s qui peuvent eux-mêmes être confrontés à cette situation.

Suite à cette sensibilisation, une exposition, conçue par le Centre Hubertine Auclert, permettant de comprendre ce qu'est le cyber-sexisme, savoir comment réagir et où trouver de l'aide en cas de besoin (à travers 12 panneaux illustrés) et assorties d'échanges, a été présentée dans les différentes structures jeunesse de la Ville du 19 février au 14 mars 2024 à l'occasion de la Journée internationale des Droits des femmes.



## Sensibilisations auprès des bailleurs

L'association Tremplin 94 assure la formation **Violences conjugales** auprès du bailleur Valophis ; le bailleur social Valophis forme l'ensemble des agent.e.s sur la base du volontariat : gardien.ne.s d'immeubles, gestionnaires locatif.ive.s, référent.e.s sociaux.ales, etc.

A Fontenay, cette formation s'est déroulée le 25 juin 2024.

## AXE 3 : Eduquer et sensibiliser pour prévenir les violences

### Sensibilisation du grand public

#### Sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre)

La Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, fixée par l'ONU au 25 novembre, est chaque année l'occasion de sensibiliser le grand public à la problématique des violences faites aux femmes.

En 2024, **six** initiatives ont été organisées en direction du grand public et des professionnel.le.s :

- ✓ **deux ateliers de "yoga santé"** dont l'un ouvert aux enfants co-victimes à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative (MDCVA) ;
- ✓ **un atelier-théâtre** « Des mots, des corps autour des violences » pour mettre en voix leur récit et reprendre confiance, au sein de la salle Rosa-Parks ;
- ✓ **un atelier de self-défense** au Centre social intergénérationnel des Larris ;
- ✓ **une projection-rencontre** du film "L'amour et les forêts" sur le thème des violences psychologiques et de l'emprise a été programmée au cinéma Le Kosmos ;



- ✓ **l'inauguration du « banc rouge »** sur le parvis des établissements scolaires Michelet en mémoire aux victimes de féminicides impulsé par l'association Femmes solidaires ;
- ✓ **une campagne de prévention et de sensibilisation** a été déployée avec la mobilisation des pharmacies : distribution de sacs en papier avec le « Violentomètre » fournis par la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Autour du bois.

#### Sensibilisation à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars

Le 8 mars 2024, **23 initiatives** ont été organisées tout au long du mois de mars. Plusieurs initiatives ont concerné la prévention des violences sexistes et sexuelles chez les jeunes, parmi lesquelles une formation sur la prise en charge des mineur.e.s et jeunes majeur.e.s face au risque prostitutionnel, à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, évènement sportif d'ampleur et identifié comme à fort risque d'augmentation de la prostitution chez les jeunes.

Le 8 mars 2025, **23 initiatives** ont été organisées tout au long du mois de mars, dans **12 lieux** de la ville, grâce à l'implication de **6 associations** et de **9 services municipaux**. Plusieurs ont concerné la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes :

- ✓ La **fresque** « la honte doit changer de camp » a été inaugurée au 18 rue de Neuilly, sur le mur du Pavillon Georges Paquot. Réalisée par l'artiste Eloïse Heinzer, sur commande de la Ville, elle représente Gisèle Pélicot, victime lors d'un procès d'ampleur qui a mis en lumière la question des agressions sexuelles et de la soumission chimique.
- ✓ Une **conférence** autour de la prévention et la lutte contre les violences obstétricales et gynécologiques a été organisée le **7 mars** par l'association Val'ider.



- ✓ La **projection du film** « Julie se tait » au Kosmos le 10 mars a été l'occasion d'aborder la question des violences sexuelles dans le milieu sportif professionnel. Les échanges qui ont suivi la projection ont été animé par la Direction des sports et la chargée de mission Droits des femmes et égalité.
- ✓ **L'exposition** « Femmes victimes, femmes résistantes : solidarité internationale » à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative (MDCVA), organisé par le Mouvement pour la Paix et Contre le Terrorisme (MPCT) et le Collectif Urgence Darfour, a notamment sensibilisé à la question des violences sexuelles.

## Sensibilisation du public retraité aux violences conjugales

En **2024**, un débat a été organisé avec le service Droits des femmes - Egalité autour de l'aide à une proche victime de violence. De mi-mai à mi-juin 2025, le CCAS a proposé des ateliers d'initiation au Self-Défense pour les femmes, à partir de 16 ans, animés par la championne du monde de la discipline Djihene Abellilah. Les ateliers ont eu lieu tous les mercredis, de 17h à 19h au club Ambroise-Croizat (sur inscription auprès du club).

➔ Les femmes de plus de 70 ans sont la tranche d'âge la plus exposée aux féminicides. Pourtant, elles sont rarement la cible d'actions ou de campagnes dédiées. Pour apporter une attention particulière au public retraité, le spectacle « Hors le Toi » de la Compagnie Des Mots des Corps, traitant des violences psychologiques a été présenté au Club de loisirs Matteraz, en partenariat avec le service Loisirs et citoyenneté seniors (CCAS) en **mars 2023**. La représentation a été suivie d'un échange avec le public.

### Focus sur la campagne de communication et de sensibilisation municipale

A l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes 2024, une campagne à grande échelle de sensibilisation est déployée sur la commune. A travers cette campagne déclinée en trois visuels, il s'agit d'interpeller et de sensibiliser autour de types de violences souvent peu perçues comme telles : les violences sexuelles au sein du couple, les violences psychologiques et les cyberviolences.



## Faire connaître les dispositifs d'aide

### Communiquer en direction des victimes sur les dispositifs locaux

Il existe une offre importante pour soutenir les victimes de violences conjugales sur le territoire. Pour faire connaître les dispositifs existants, une nouvelle campagne « Violences au sein du couple, des professionnel.les à votre écoute » a été déployée en novembre 2022, et continue d'être diffusée dans les présentoirs des équipements.

Un QR code présent sur l'affiche et le dépliant permettent aux victimes de retrouver les informations sur le site de la Ville, sans conserver le document physique. Cette page internet a été consultée 780 fois en 2024.



## Prévention des violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes

### Permanences du Mouvement du Nid



Depuis **2021**, une éducatrice du Mouvement du Nid assure une permanence hebdomadaire sans rendez-vous, dans les locaux de la Maison de la prévention de Fontenay sous-Bois. L'objectif de cette permanence est d'accueillir toute personne mineure ou jeune adulte du département **avec une problématique de prostitution**, de les soutenir et de donner plus de cohérence à leur parcours de sortie.

L'association a un rôle d'information, de soutien, d'accompagnement et mène des actions de prévention, agit sur tout ce qui fait le lit de la prostitution et œuvre pour donner des outils aux jeunes.

En **2024, 27** permanences du Mouvement du Nid ont été assurées :

- ✓ **42** personnes bénéficiant d'un accompagnement social global ;
- ✓ **18** personnes en veille éducative.
- ✓ **9** personnes réorientées.

Au **premier trimestre 2025**, **10** permanences du Mouvement du Nid ont été assurées et **24** femmes ont bénéficié d'un accompagnement social global.

Permanences du Mouvement du Nid	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>e</sup> trimestre 2025
Nombre de permanences d'accueil et d'accompagnement	46	41	38	27	10
Nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement social global actif	25	22	30	42	24
Nombre de personnes reçues (réorientées)	4	3	55	9	7

Source : rapport annuel Maison de la prévention et données transmises par le Mouvement du Nid.

### Sensibilisations auprès des jeunes

- ✓ **Maison de la prévention - Point Ecoute Jeunes**



La Maison de la prévention mène diverses actions de prévention des violences sexistes et sexuelles en direction des jeunes et de professionnel.le.s : collégien.ne.s participant à l'Atelier-relais de la Ville, jeunes en situation de handicap pris en charge en Institut Médico-Educatif (IME), collégien.ne.s et lycéen.ne.s, professionnel.le.s (Education nationale, secteur associatif, médico-social, Aide sociale à l'enfance, etc.) avec l'objectif d'informer, de sensibiliser et de prévenir ces violences. Lors des interventions, différents sujets sont abordés : les inégalités hommes/femmes dans l'emploi, le sexisme, les stéréotypes de genre et de sexe, le harcèlement de rue / le cyberharcèlement / la cyberviolence, les violences au sein du couple, la notion de consentement et les lois sur le consentement, les différents types de violences sexuelles, l'inceste.

En **2024**, le PAEJ a mené 15 actions collectives qui ont touché **855** personnes, principalement des jeunes mais également une vingtaine de professionnel.les.

- ✓ **Association Femmes solidaires de Fontenay-sous-Bois**



L'association Femmes solidaires de Fontenay-sous-Bois intervient dans les établissements scolaires à la demande des équipes éducatives sur des violences sexistes et sexuelles et de l'égalité.

En **2024**, plusieurs formats de sensibilisation ont été déployés : débats mouvants, atelier d'écriture, enregistrement d'un rap avec la chanteuse féministe Louisa Donna et la rédaction d'une lettre ouverte adressée au patriarcat, que les élèves ont lu le 23 novembre 2024, à l'occasion de l'inauguration d'un « banc rouge en mémoire des victimes de féminicides » inauguré devant l'établissement (*photo ci-contre*).

D'autres actions ont été menées par l'association, notamment au sein du lycée Pablo-Picasso.



## Prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu festif

---

### Festival « Les Aventurièr.e.s »

En **décembre 2024**, le **festival « Les Aventurièr.e.s »**, a renouvelé la mise en place des actions de prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu festif et un dispositif de prise en charge des victimes. Une « safe zone » a ainsi été mise en place pendant toute la durée du festival. Il s'agit d'un espace d'accueil, au calme, où une potentielle victime d'agression sexiste ou sexuelle peut se rendre pour être prise en charge, sécurisée et orientée pour un accompagnement. La personne référente de la soirée assure le bon fonctionnement de la Safe Zone et son identification auprès des équipes d'accueil et de sécurité, ainsi que du public.



### SAFE ZONE

Au sein de la Safe Zone, le protocole d'accueil d'une personne victime ou témoin d'agressions sexistes et/ou sexuelles est visible et accessible. Dans une démarche de prévention, des affichages ont été réalisés par le service Création Diffusion (*visuel ci-contre*), accompagnés de la campagne de prévention de l'association Consentis.

Il est dorénavant prévu de déployer des « **Safe Zone** » à l'occasion de manifestations festives notamment en direction des jeunes (cérémonie de remise des brevets en novembre 2025 et voeux à la jeunesse en janvier 2026).

# Prévenir les violences dès le plus jeune âge en éduquant à l'égalité filles-garçons

---

Les violences faites aux femmes prennent leur source dans les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes. Ainsi, l'éducation à l'égalité est une des clés de voûte en matière de prévention, pour instiller un changement durable. Afin de permettre de faire évoluer les mentalités, trois publics cibles sont au cœur des actions menées dans ce domaine : les publics scolaires, les professionnel.les de l'éducation, ainsi que les familles et le grand public.

## Sensibilisation des professionnel.le.s

Depuis **2023**, le service Enfance organise des ateliers de partage de savoirs pour former et outiller les professionnel.les du service sur des enjeux spécifiques. La mission Droits des femmes - Egalité a animé **3 ateliers** sur le thème « Repérer et déjouer les stéréotypes de genre pour favoriser l'égalité filles-garçons » entre **janvier et mai 2024**. A travers des apports théoriques, et des mises en situation, ces ateliers poursuivaient les objectifs suivants :

- ✓ aborder les enjeux de l'égalité femmes-hommes et des inégalités persistantes ;
- ✓ de permettre de repérer les stéréotypes de genre dans la société et au quotidien dans nos pratiques ;
- ✓ convaincre du bien-fondé d'intégrer les enjeux d'égalité dans les pratiques éducatives et réfléchir collectivement aux moyens à mobiliser pour y parvenir.

Ces ateliers se sont conclus par un partage d'outils enfin de permettre aux animateurs.trices de mieux intégrer ces questions dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes. **30** animateurs.trices y ont participé.

Une formation, nommée « Intégrer les enjeux d'égalité, mixité, et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles » a été organisée en **mai 2024** auprès de **45** animateurs.trices du service Centres de vacances, avant leur départ pour les vacances d'été.

Le **jeudi 7 mars 2024**, la Maison de la Prévention est intervenue auprès des animateurs.trices du Service Municipal de la Jeunesse sur la thématique du consentement. Une **quinzaine** d'animateurs.trices ont été rencontrés.

Sensibilisations des professionnel.le.s	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	1 <sup>e</sup> semestre 2025
Nombre de séances	2	1	4	4	N.D.
Nombre de personnes inscrites	47	21	72	75	N.D.

Source : bilans de la Maison de la prévention.

N.D. = Données non disponibles.

## Sensibilisation à l'égalité en milieu scolaire

### « Mieux vivre ce corps qui change »

Le projet « **Mieux vivre ce corps qui change** » est coordonné par le pôle prévention du service Centres Municipaux de Santé (CMS) auprès de classes de CM2. Il vise à apporter aux élèves une meilleure compréhension des différences physiologiques et des modifications qui interviennent à la puberté, à favoriser le respect entre filles et garçons par l'échange et la concertation, et à prévenir les violences sexistes auprès des enfants, adultes en devenir.

A l'adolescence, les relations entre filles et garçons se complexifient, et des violences physiques ou verbales peuvent apparaître. Les modifications corporelles des préadolescent.e.s étant de plus en plus précoces, cette intervention permet de renforcer les valeurs de respect filles-garçons à une période charnière.



Mises en place sur différents établissements scolaires de la ville, ces interventions ont lieu sur le temps scolaire et sont menées conjointement par une conseillère conjugale et infirmière des CMS ou

l'intervenante sociale spécialisée, et une secrétaire de prévention du pôle prévention du service Centres Municipaux de Santé (CMS), en étroit partenariat avec l'Éducation nationale.

Le programme des séances aborde les enjeux d'égalité, de lutte contre l'homophobie et le harcèlement, réaffirme les valeurs de respect et de consentement, et contient également un volet de prévention des violences sexistes et des violences sexuelles faites aux enfants.

Un livret pédagogique et de ressources est distribué aux élèves à l'issue du parcours, et des ressources sont mis à disposition des parents. Parallèlement, la Médiathèque a constitué un fonds de ressources spécifiques sur cette thématique.

Pendant l'année scolaire **2024/2025**, **9** classes ont bénéficié de l'animation, pour un total de **137** enfants.

Projet « Mieux vivre ce corps qui change »	Année 2020/2021*	Année 2021/2022*	Année 2022/2023*	Année 2023/2024	Année 2024/2025
Nombre de classes qui ont bénéficié de cette animation	0	0	6	6	9
Nombre d'établissements	0	0	3	2	3
Nombre d'enfants qui ont bénéficié de cette animation	0	0	119	80	137
Nombre de séances organisées	0	0	24	8	8

Source : bilans d'activités de la Direction de la Santé.

\*Année scolaire impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19 (mise en place de protocoles sanitaires).

## Sensibilisation dans les événements publics

La mission Droits des femmes - Egalité a participé à différents évènements publics pour réaliser des animations autour de l'égalité filles-garçons et de prévention des violences. Ces événements sont l'occasion de diffuser une culture de l'égalité mais également de faire connaître l'offre d'accompagnement existante sur les violences faites aux femmes.

Des stands autour de l'égalité filles-garçons et des droits des femmes, en direction du grand public et particulièrement des enfants et parents, ont été animés à l'occasion de différentes initiatives municipales (Rendez-vous de la Rentrée, Festival des Droits de l'Enfant...) A compter de 2025, la Mission sera également présente lors de la Remise des brevets des 3<sup>ème</sup> au mois d'octobre, et lors des Vœux de la Jeunesse prévus en janvier 2026.

Le **29 juin 2024**, lors de l'inauguration du plateau multisports Alice-Milliat, plusieurs animations ont été organisées : **42 enfants/adolescent.e.s** et **15 adultes** ont été touché.e.s, soit un total de **57** personnes.

Le **31 août 2024**, lors des Rendez-vous de la rentrée, plusieurs animations ont été organisées : **200 enfants/adolescent.e.s** et **148 adultes** ont été touché.e.s, soit un total de **348** personnes. S'y trouvaient une exposition sur l'égalité filles-garçons (montrant notamment les inégalités présentes dans le sport), ainsi que des outils ludiques sur la thématique des femmes dans le sport (jeux de la balance de l'égalité sur les loisirs et les émotions, jeu du "Qui-est-ce ?" sur les sportives, twister sur les sportives, quizz, coloriage de sportives pour les plus petits). Il est à noter deux prises de contact avec des femmes victimes de violences).

Le **30 août 2025**, la mission Droits des Femmes – Égalité a tenu un stand commun avec la direction des solidarités – CCAS. Plus de 200 enfants ont pu participer aux animations proposées par la mission. Ils ont pu colorier des dessins illustrant l'égalité et l'inclusion et faire leur propre badge avec des grandes figures féminines. Enfin, on pouvait tourner la roue des discriminations pour se sensibiliser sur les différents critères inscrits dans la loi.

## En bref

Pistes d'actions identifiées par le diagnostic en 2020	Perspectives identifiées	Année	Niveau d'avancement en 2025
N°1 - Faciliter et rendre accessibles les démarches pour les femmes victimes de violences	✓ Déployer des permanences décentralisées de l'intervenante sociale.	2020 - Diagnostic	Démarrée : mise en place de permanences au centre social Intergénérationnel des Larris.
	✓ Ouvrir des créneaux d'entretiens avec l'intervenante sociale pour les proches de victimes de violences afin de faciliter le soutien et l'appui de l'entourage.	2020 - Diagnostic	Démarrée.
	✓ Organiser des réunions d'informations pour l'entourage des femmes victimes de violences.	2020 - Diagnostic	Démarrée.
	✓ Créer une Maison des femmes (en lien avec les enjeux repérés lors du COPIL OMVF)	2020 - Diagnostic	Ouverture d'un pôle constitué d'une Maison des Droits et d'un Centre social regroupant l'ensemble des axes évoqués (accompagnement social et juridique des victimes, soutien à la parentalité, sensibilisations et actions collectives...)
	✓ Renforcer la prévention en direction des personnes âgées.	2022 - COPIL N°1	Effectuée : représentation en mars 2023 au club Aimée-Matteraz suivie d'un échange avec le public. Poursuite en octobre-novembre 2025.
	✓ Vérifier le déploiement des nouvelles dispositions législatives sur le terrain, notamment la possibilité de déposer plainte en visioconférence, dans des locaux associatifs.	2022 - COPIL N°2	Effectuée : la mesure n'est pas déployée dans le Val-de-Marne pour le moment. En attente d'une généralisation par le Ministère de l'Intérieur pour promouvoir le dispositif sur le terrain.
N°2 - Améliorer l'offre en suivi psycho-trauma et travailler sur la reconstruction après les violences	✓ Structurer un groupe d'entraide, de partage et de soutien pour les femmes victimes de violences.	2020 - Diagnostic	Démarrée en 2023 – projet en cours de redéfinition avec la Maison des Droits et Centre social à venir.
	✓ Pérenniser et développer les consultations spécialisées.	2020 - Diagnostic	Démarrée : poursuite des permanences de la Maison de la prévention.
	✓ Réfléchir à l'ouverture d'une permanence spécialisée en psychotraumatologie dans le prochain CMS.	2021 - COPIL N°1	En réflexion.
	✓ Intégrer la question de la santé mentale victimes de violences (et de leurs enfants) dans le cadre du Conseil local de la santé mentale (CLSM).	2022 - COPIL N°2	En réflexion.
	✓ Développer sur les enjeux sur les violences et IVG.	2023 - COPIL N°3	Démarrée.- 2023 : mieux faire connaître dans les CMS l'accès à l'IVG (campagne de communication)
N°3 - Développer les outils et la formation en direction des professionnel.le.s	✓ Poursuivre les formations et sensibilisations en présentiel au sein du réseau et au-delà.	2020 - Diagnostic	Démarrée : organisation de plusieurs formations et sensibilisations.
	✓ Poursuivre la formation des agent.es municipaux.ales sur l'accueil des femmes victimes de violences.	2020 - Diagnostic	Démarrée.
	✓ Former les professionnel.les sur les violences sexuelles intrafamiliales et l'inceste.	2020 - Diagnostic	Démarrée : organisation d'une information sur l'inceste le 21 novembre 2022.
	✓ Former le service Retraité.e.s du CCAS.	2021 - COPIL N°1	Démarrée : organisation d'une réunion avec le service Retraité.e.s et lancement d'une sensibilisation fin 2025.
	✓ Former les élus.e.s et la direction générale sur les enjeux de violences faites aux femmes.	2022 - COPIL N°2	En projet.
	✓ Travailler sur les enjeux de contrôle coercitif	2023 - COPIL N°3	Démarrée : conférence organisée lors de la Journée de l'OMVF le 28 novembre 2023.
N°4 - Augmenter les solutions d'hébergement (notamment d'hébergement d'urgence)	✓ Réfléchir à l'ouverture d'une chambre dédiée aux victimes de violences dans un lieu d'hébergement.	2020 - Diagnostic	Démarrée
	✓ Renforcer la labellisation prioritaire des demandes de logement social pour permettre l'accès au logement social.	2020 - Diagnostic	Effectuée
	✓ Maintenir les solutions d'hébergement déployées.	2020 - Diagnostic	Démarrée : déploiement de plusieurs nouveaux dispositifs en 2023
	✓ Interroger les pouvoirs publics sur les enjeux des contingents.	2022 - COPIL N°2	Effectuée. En outre, plusieurs nouveaux dispositifs ont été déployés en 2023.
N°5 - Soutenir les femmes victimes de violences dans leur parentalité	✓ Ouvrir un lieu d'accueil éphémère pour les jeunes enfants afin de permettre à la mère d'effectuer des démarches de sortie des violences.	2020 - Diagnostic	Démarrée : mise en place de l'accueil éphémère en septembre 2022.
	✓ Renforcer les liens avec les partenaires du territoire assurant une prise en charge psychologique des enfants.	2020 - Diagnostic	Démarrée : organisation d'une réunion du réseau sur ce thème avec l'APCE 94.
	✓ Sensibiliser sur le dispositif des Mesures d'Accompagnement Protégé (MAP).	2022 - COPIL N°2	Effectuée.
	✓ Sensibiliser à l'intermédiation financière.	2022 - COPIL N°2	Effectuée.
N°6 - Augmenter les actions de prévention auprès des plus jeunes	✓ Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires.	2020 - Diagnostic	Effectuée.
	✓ Développer des actions spécifiques dans le cadre du CLSPD.	2020 - Diagnostic	Non démarrée.
	✓ Travailler plus étroitement avec les établissements scolaires secondaires et l'Inspection de l'Education nationale.	2022 - COPIL N°2	En projet.

